

Comme chaque année, une centaine de documents a été enregistrée par Mireille comprenant les comptes-rendus mensuels des 11 conseils d'administration, les comptes-rendus des rencontres avec la mairie, les pétitions aux administrations, les lettres au commissaire enquêteur lors d'enquête publique, les communiqués de presse ... Rappelons que chaque conseil d'administration est précédé d'un ordre du jour proposé par le Président et le vice Président aux administrateurs, puis modifié et officialisé la semaine qui précède le conseil d'Administration. Rappelons également que nous maintenons l'invitation à nos adhérents de participer à nos conseils d'administration tous les trimestres ; un essai en 2016 de proposer ces « CA ouverts » aux adhérents tous les 2 mois s'est avéré négatif car cela perturbait le travail de vos administrateurs.

TRANSPORTS COLLECTIFS

BVV a organisé en 2015 l'enquête sur les transports publics où 219 personnes et familles ont participé à cette enquête pour tracer les perspectives du transport. L'évolution des mentalités devraient éclairer les élus communautaires départementaux et régionaux car 96 % des répondants sont favorables au développement des transports collectifs sur la rive EST. Ces résultats ont été publiés dans le journal de la mairie de juin 2016.

Depuis aucune amélioration est à noter malheureusement

PLU

Notre président vient de vous rappeler le travail réalisé depuis 2014 sur la **prospectivité urbanistique « Veyrier 2020 »** . BVV consulté avec les « **Personnes Publiques Associées** » participa en juin 2015 à une réunion de présentation du dossier par le cabinet ARCHE et la 1ère maire adjointe puis à d'autres en 2016.

BVV devra donner son avis sur le dossier du PLU réceptionné par notre Président le 1er février 2017 dans les 3 mois qui lui sont accordés.

PETITIONS

Des riverains de la plage de la Brune se lamentent chaque année devant le flux de plus en plus grand de véhicules automobiles et autres sur les routes de la Brune ,des Tennis, du 15 juin au 15 août : cet afflux de circulation est devenu un casse-tête pour ces riverains , pour les vacanciers touristes, les annéciens, les cyclistes, et les automobilistes venus fréquenter la plage gratuite de la Brune , le bord du lac , les restaurants et les buvettes. Aucune réponse des autorités communales à ce problème.

Deux pétitions « VOIE VERTE »

l'une, des habitants, contribuables et villégiateurs de la rive EST du lac d'Annecy , sous l'égide de BVV:

Pour des aménagements cyclables adaptés aux différentes pratiques cyclistes, respectueux des habitants et des sites exceptionnels,

Contre le projet imposé et inconséquent de voie cyclable qui dérape dangereusement dans ses dimensions et pour les finances publiques.

L'autre pétition sur « change.org » ,est celle d' un collectif de personnes, adhérentes ou non de plusieurs associations , soucieux d'intérêt général :**Pour** une pose Avant poursuite des travaux d'AUTOROUTE CYCLABLE sur la rive Est du lac d'Annecy et **Contre** le projet démesuré d'AUTOROUTE CYCLABLE qui nous menace TOUS au quotidien , et qui dérape DANGEREUSEMENT pour les finances publiques.

VOIE VERTE

Nous avons adressé une lettre le 30/01/2016 au commissaire enquêteur de l'enquête parcellaire du projet d'aménagements cyclables de la rive EST du lac d'Annecy où nous demandions de surseoir à ce projet démesuré , déraisonnable et mal conçu . A défaut de surseoir, nous demandions de limiter les dégâts en remplaçant la voie verte bidirectionnelle par 2 couloirs de part et d'autre de la chaussée des voitures afin de diminuer l'emprise d'au moins 1 m. et de réduire les coûts.

VOIES DE CIRCULATION ET CHEMINS

Lors des 2 réunions avec la mairie, nous avons insisté pour la réouverture de 2 chemins piétonniers l'un relie le Péril à la ferme Brave et l'autre (le chemin rural du moulin) relie le chemin de l'arête en direction du lac.

Pour le premier, il est évident que ce chemin a été foulé par les veyrolains depuis plus de 150 ans, il y a même le long de ce chemin un oratoire qui prouve l'utilisation de ce sentier... Et la prescription des 30 ans est largement dépassée ...Mme le maire regrette la relance du sujet aux réunions communes...et de conclure pour se justifier que « le Veyrier d'avant » ne serait plus le « Veyrier d'aujourd'hui »et la mairie ne fera pas revivre ce chemin en le réouvrant au milieu des habitations et propriétés qui s'y sont établies.

Pour le chemin du moulin, dont les 50 m. situés à la liaison de la route de Menthon ont été aliénés illégalement il y a plus de 30 ans, la mairie affirme que sur toute la partie haute du chemin les bornages du chemin avec les propriétés riveraines sont respectées et qu'on pourra envisager de rétablir la jonction manquante, en accord avec Menthon, lorsque la déviation de contournement se fera.